

**Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**

**DELIBERATION BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE du mardi 12 septembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 12 septembre, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 10 heures, salle Georges Rumen, siège à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PUILLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; CHAPPE Fanny ; BILLAUX Béatrice ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN.

Absents excusés : PRIGENT Christian ; CONNAN Guy ; JOBIC Cyril.



DELBU2023-09-073

Mobilité et formation professionnelles - Modification du tableau des effectifs : modifications de postes liées aux mobilités et aux besoins des services

Créations de postes permanents liées aux mobilités internes/externes, au déroulement de carrière, à la nomination de lauréats de concours et aux besoins des services

Pôle transition économique et sociale

Enseignants école de musique - Redistribution des heures suite à mobilité et intégration des heures du nouveau projet pédagogique

Suite au départ d'un enseignant de flûte/intervenant en milieu scolaire (14h45/semaine) et à l'adoption du nouveau projet pédagogique de l'école de musique en conseil d'agglomération le 27 juin dernier, il est proposé de revaloriser la durée hebdomadaire de service de certains enseignants à temps non complet.

Il est ainsi proposé à compter du 1^{er} octobre 2023 de créer :

- un poste d'assistant d'enseignement artistique principal 1^è classe, 12h30 par semaine (ancienne DHS : 11h30)
- un poste d'assistant d'enseignement artistique, 6h30 par semaine (ancienne DHS : 5h30)
- un poste d'assistant d'enseignement artistique, 12h par semaine (ancienne DHS : 7h)
- un poste d'assistant d'enseignement artistique, 10h15 par semaine (ancienne DHS : 4h)
- un poste d'assistant d'enseignement artistique, 12h35 par semaine (ancienne DHS : 6h30)
- un poste d'assistant d'enseignement artistique, 20h par semaine (ancienne DHS : 14h20)

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2012-437 du 29 mars 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique territoriaux ;

Vu la délibération DEL2020-07-235 du Conseil d'Agglomération, en date du 16 juillet 2020, relative à la délégation de pouvoir du Conseil au Bureau pour modifier le tableau des effectifs ;

Vu le vote du budget primitif pour l'année 2023 par le Conseil d'Agglomération le 21 mars 2023 ;

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau communautaire, à l'unanimité décident :

- De valider la création des postes susvisés ;
- De confirmer que les crédits votés au budget permettent la création de ces postes.

Et sous réserve de l'avis du CST du 12 octobre 2023 :

- De valider la suppression des anciens postes.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX

